

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ABONNEMENTS :
 TROIS MOIS 6 fr.
 SIX MOIS 10
 UN AN 18

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 Provisoirement quai de la Guillotière, 6
 ADRESSER LES CORRESPONDANCES ET ABONNEMENTS
 A M. Tony LOUP, Administrateur

LES ANNONCES ET RÉCLAMES
 sont reçues exclusivement
 Chez M. V. Fournier
 14, RUE CONFORT, 14

Lire à la 2^e page

LE CRIME MYSTÉRIEUX

du Quai de la Charité

DEMAIN

LE RÉVEIL LYONNAIS

PARAITRA

en grand format

Cinq centimes

LE NUMÉRO

A partir d'aujourd'hui, nos bureaux de Rédaction et d'Administration ainsi que l'imprimerie du RÉVEIL LYONNAIS sont transférés rue des Marronniers, 8.

Nous prions nos amis de vouloir bien nous faire parvenir tous les faits de chronique locale à leur connaissance. Nous comptons sur leur concours comme ils peuvent compter sur notre dévouement.

Demain nous commencerons notre nouveau feuilleton

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

et en variétés

MALHEUR AUX PAUVRES

PAR

ALEXIS BOUVIER

LE MINISTÈRE PROBABLE

Ils n'auront pas le courage de rester jusqu'au bout; huit jours avant la rentrée des Chambres, ils s'en iront, ils quitteront le ministère par la petite porte. Il y aurait eu une certaine bravoure à demeurer jusqu'à la fin, à lever le front haut, à se défendre devant le pays à la tribune de l'assemblée: les grands moyens justifient les petits ministres. Ils quitteront leurs portefeuilles comme des domestiques grognons quittent leur tabliers: furtivement, se sentant coupables, et incapables même de l'avouer.

Nous espérons mieux. Dans leur résistance aux manifestations de l'opinion publique, nous voyions un défi qui ne manquait pas de cranerie. Ils s'étaient abusés, chaque jour, davantage; ils avaient ajouté bêtises sur bêtises, maladresses sur maladresses, mais ils semblaient garder un peu de cet orgueil qui, de loin, ressemble encore assez à de l'amour-propre. Ils ne se présenteront pas devant les députés qu'ils ont fait attendre; ils vont donner raison à nos prévisions; ils vont prouver que nous disons juste, en affirmant qu'ils ne voulaient la convocation que parce qu'ils avaient peur.

Mais si vous croyez que l'en s'en va comme cela, tout entier, sans regret, vous

êtes bien naïfs. M. Ferry qui sait les petites portes par où l'on sort, connaît aussi les petites portes par où l'on rentre. M. Jules Ferry redeviendrait l'humble lieutenant de M. Gambetta.

La nouvelle est au moins étrange. Elle fait son chemin. M. Jules Ferry qui voit la chute imminente le déclare. Il semble qu'il y a de l'abnégation dans la conduite de ce premier ministre devenant ministre en sous-ordre. M. Jules Ferry se faille un rôle à la Caton; il le joue mal. Il ne tient tant à rester que parce qu'il aime encore mieux un petit peu de pouvoir que pas de pouvoir du tout. Il se cramponne à son portefeuille, et il crie à M. Gambetta: « Je vais me noyer, sauvez-moi ! »

Le futur président du conseil accepterait-il cette stupéfiante combinaison? On le dit. Pourtant les règles les plus élémentaires du parlementarisme lui font un devoir de laisser se débattre dans son eau trouble ce ministre impopulaire. Où de deux choses l'une: M. Ferry a bien gouverné et on ne doit pas le renverser où il a été maladroite, inhabile, dangereux, et il faut le mettre à la porte.

Le cabinet nouveau doit appliquer une politique nouvelle: la politique du 21 août. Il doit être choisi dans la majorité de la Chambre et il est de toute raison qu'il ne soit par composé de débris anciens. Le pays ne s'enthousiasmerait peut-être pas, de cette façon d'accommoder les restes.

Quand un nouveau ministre surgit, l'espérance lui fait cortège; on est prêt à lui trouver de bons côtés et pendant quelques jours, au moins, la confiance nationale lui procure quelques succès. De quelle façon le pays féterait-il l'arrivée au pouvoir des ministres compromis de la façon la plus formelle dans les événements derniers? M. Gambetta est un singulier général, il promet la victoire, la victoire éclatante, assurée et il commencerait par s'entourer d'aides-de-camp célèbres par leurs défaites! Ce serait une maladresse. Le futur président ne jouit déjà que d'un crédit très contesté et cette ascension au pouvoir avec M. Jules Ferry à sa remorque ne pourrait que lui enlever encore un peu de ce crédit-là.

Ces combinaisons mesquines ne disent rien qui vaille. On a donc peur d'adopter franchement le programme radical? Le nouveau ministère se sent-il à ce point révolutionnaire qu'il cherche déjà un frein? Ce sont les questions que l'on se pose. Ce qui semblerait y donner un certain air de vérité, c'est la nouvelle que M. Gambetta ne prendrait le pouvoir qu'à la suite d'un grand débat public à la Chambre. C'est ce débat qui servirait de ligne de conduite au nouveau cabinet. Ainsi, M. Gambetta n'a rien compris au vote du 21 août, les manifestations populaires ne l'ont point instruit; son échec ne lui a rien appris. Il a besoin d'un débat parlementaire pour savoir que la France est profondément radicale, qu'elle veut des réformes et qu'elle est, enfin, lasse des demi-mesures de ses demi-ministres.

M. Gambetta rêvant de se faire seconder par M. Ferry, donne la mesure de son radicalisme. Il souhaite qu'un débat public lui donne gain de cause. Nous nous refusons à croire que l'assemblée se fera la complice d'un tel replâtrage. Ce serait le suicide de deux ministres. La démocratie fera le sacrifice d'accepter M. Gambetta tout seul, mais jamais M. Gambetta doublé de M. Ferry.

Georges LITTELLER.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

DU RÉVEIL LYONNAIS

Par Fil spécial

Les Journaux

Paris, 7 octobre. — Le Journal officiel publie un décret convoquant les Chambres pour le 23 octobre.

M. le capitaine de vaisseau de la Gravière est nommé membre du conseil des travaux de la marine.

— M. Roselli-Mollet a adhéré au manifeste de l'extrême gauche.

— Une dépêche du Figaro assure que le télégraphe français est partout coupé en Tunisie.

— Le général Poizat a reçu le commandement de l'artillerie du corps expéditionnaire de Kairouan, et l'intendant Many la direction des services administratifs.

— On assure que plusieurs députés de la droite présenteront dès la rentrée un projet de création d'un corps spécial affecté à la défense de l'Algérie.

— La République française estime que l'action personnelle du sultan en Egypte doit être considéré comme un élément plus grave dans la question orientale.

— Le Globe déclare que les ministres doivent se présenter en honnêtes gens devant la Chambre et affronter un blâme inévitable.

— Le XIX^e Siècle ne veut pas que le projet de révision reste suspendu comme une menace sur la tête du Sénat. Il faudra proposer immédiatement ce qu'on croit juste en fait de révision constitutionnelle.

— Le Parlement dit que dans les combinaisons ministérielles, le devoir de la gauche sera de marchander son concours, afin de limiter l'étendue de ses sacrifices.

— Le Rappel dit que si le gouvernement voulait anticiper la date des élections sénatoriales, il ne le pourrait pas sans l'assentiment des Chambres, puisque l'indemnité aux députés municipaux est payable le jour même du vote et qu'il est inscrit au budget de 1882.

— Le Clairon publie une première lettre de M. G. de Tunis, racontant ses entretiens avec MM. Barthélemy Saint-Hilaire et de Choiseul pour détourner les éventualités d'une guerre en Tunisie.

DÉPÊCHES POLITIQUES

Lettre de Louis Blanc

M. Louis Blanc a adressé à M. Camille Pelletan la lettre suivante:

« Paris, le 6 octobre 1881.

« Mon cher Camille Pelletan,

« M. Roselli Mollet, député de l'arrondissement de Belley, m'écrit que son intention était, dès son arrivée à Paris, de demander son inscription parmi les députés composant le groupe de l'Extrême Gauche et de donner son adhésion au manifeste adressé aux électeurs, à l'occasion du retard mis à convoquer la Chambre des députés; que la date de réunion de la Chambre étant ajournée encore, son départ est quelque peu reculé, mais qu'il ne veut pas tarder davantage à me prier de recevoir son adhésion au manifeste publié le 26 septembre et motivé par l'injustifiable retard mis à convoquer les députés.

« Cordialement à vous,

« Louis BLANC. »

Poursuites contre l'« Intransigeant »

La décision relative aux poursuites contre l'« Intransigeant » a été prise en conseil des ministres après une vive discussion.

Plusieurs membres du cabinet voulaient simplement autoriser M. Reustan à faire un procès à M. Rochefort. M. Jules Ferry, soutenu par M. Barthélemy Saint-Hilaire, a fait remarquer que M. Reustan a été défamé dans l'exercice de ses fonctions; que, dès lors, il pouvait exiger d'ordres reçus, et que c'était au gouvernement à le défendre, à le couvrir et à exercer directement les poursuites.

Le conseil s'est rangé à l'avis de M. Jules Ferry et, séance tenante, M. Barthéle-

my Saint-Hilaire a remis à M. Cazot la demande de poursuite.

Les Elections sénatoriales

Le gouvernement se serait, dit-on, décidé à fixer au 8 janvier la date des élections sénatoriales.

Dans ces conditions la nomination des députés aurait lieu le 11 décembre, et le décret paraîtrait au Journal officiel le 25 novembre au plus tard.

La France et l'Angleterre en Egypte

Les avis de Constantinople annoncent que la France et l'Angleterre ont fait des observations sur la mission des commissaires turcs en Egypte.

Cette mission est considérée, aujourd'hui comme de pure courtoisie, et ne touchant nullement au *statu quo* actuel de l'Egypte.

Le Bey de Tunis

La Lanterne assure que le bey quittera Tunis dès que les troupes françaises y entreront. Cette résolution ne manque pas de mettre notre gouvernement dans un grand embarras.

En Tunisie

Une dépêche parvenue au Figaro par la voie de Cagliari assure que la Tunisie est dans une situation très grave. La désorganisation est générale. Il paraît que nous sommes absolument joués par Mohamed-Khasnadar.

Le Traité de Commerce

On mande de Rome au Gaulois que c'est dans le conseil qui se tiendra samedi prochain au Quirinal que se décidera le sort du traité de commerce avec la France.

On prévoit généralement que les négociations entamées avec le gouvernement français seront absolument rompues.

Le Ministère

On racontait hier soir, dit le Radical, que M. Grévy, qui doit arriver aujourd'hui à Paris, ferait appeler aussitôt M. Gambetta et le prierait de former un ministère.

ÉTRANGER

Fêtes de Yorktown

New-York. — Une dépêche de New-York, en date du 5 octobre, annonce l'arrivée dans cette ville du vapeur Canada, à bord duquel sont les députés français qui doivent assister au centenaire de la prise de Yorktown.

Le navire a été salué par les escadres française et américaine qui l'ont escorté jusqu'au point de débarquement. Les députés ont été reçus par les comités désignés à cet effet. Ils se sont rendus ensuite à l'hôtel de la Cinquième avenue, au milieu d'un nombreux cortège, en suivant la grande voie de Broadway. Le 7^e régiment formait escorte; sur tout le parcours, les rues étaient pavoisées de drapeaux français et américains.

L'Assassin Gaiteau

Suivant le correspondant du Daily News à New-York, Gaiteau vit dans des trances continuelles, craignant qu'on lui ôte la vie. Il souffre légèrement de la fièvre; mais il refuse tout médicament, de peur qu'il ne soit empoisonné. Il fait l'effet d'un ignoble patron.

Son avocat, qui est son beau-frère dit qu'on ne fera pas de grands efforts pour lui sauver la vie.

La « Pall Mall » et la Banque de France

Londres. — Pall Mall Gazette, dans son numéro de ce soir, examine le dernier bilan de la Banque de France.

Cet article à sensation qui est intitulé: Condition-dangereuse de la Banque de France, est éminemment destiné à influencer le marché monétaire par de sinistres prédictions sur la situation financière et politique en France.

Malgré les apparences menaçantes de la question du Transvaal, l'espoir se maintient que les différends entre le gouvernement britannique et le gouvernement britannique s'arrangeront à l'amiable. Toutefois, j'apprends que le gouvernement de Londres est décidé à opposer une résistance aux exigences des Boers, bien que s'inspirant d'un sincère esprit de conciliation.

DÉCÉDÉ !

Ceci est un fait navrant dans sa simplicité, un fait qui aurait certes fourni à Edgard Poë, le sujet d'un de ces contes horribles où il excellait.

Une pauvre femme a vu son fils partir pour l'armée d'Afrique. Depuis ce jour, elle ne vit pas, tout entière à l'attente des nouvelles de l'exilé. Pour tromper le temps, elle lui écrit souvent, en reçoit quelques réponses courtes, sommaires, écrites le soir sous la tente, dans l'angoisse des privations de toutes sortes, dans l'espoir trop fugitif d'un retour prochain.

Un jour, la lettre écrite par la mère lui revient après trois semaines d'anxiété, portant au dos cette simple mention : *Décédé*.

C'est en effet le seul moyen employé aujourd'hui par le ministère de la guerre pour informer les familles du décès de ceux de leurs membres qui font partie de l'armée d'expédition en Tunisie.

Rien ! pas une explication, rien qui apprenne à cette malheureuse par quelle agonie a passé, avant de tomber sous une balle arabe ou de succomber lentement de quelque horrible fièvre, l'enfant que la patrie lui a pris. Elle ne saura jamais quels ont été ses derniers moments, et n'aura pas cette consolation suprême de se retracer perpétuellement la scène lugubre des derniers instants.

Un employé distraait écrit la mention banale sans se douter un instant que ces trois syllabes, dans leur brutalité laconique pouvaient faire une victime de plus.

Ah ! certes, M. Farre, vous avez droit à toutes les malédictions des honnêtes gens pour la façon cavalière dont vous laissez mourir, sur le sol d'Afrique, les hommes que la France vous a confiés. Mais vous pourriez au moins chercher quelques adoucissements aux douleurs que vous causez ; vous pourriez faire parvenir aux mères les nouvelles navrantes qu'ils se chargeraient d'annoncer aux infortunés qu'elles concernent ; vous pourriez trouver l'intermédiaire qui transformerait, par quelques paroles consolantes ou préparatoires l'horrible mention. Tout cela vous importe peu !

C'est qu'il en meurt tant de ces enfants de vingt ans ! C'est qu'en dehors des balles ennemies, la dysenterie et la fièvre, la soif et la faim font tant de victimes, grâce à votre incurie ou à votre imbécillité, que vos employés ne savent plus où donner de la tête et choisissent tous les moyens qui se présentent pour simplifier leur triste besogne.

Quand un forçat meurt au bagne, on fait prévenir sa famille de son décès ! Voulez-vous traiter nos soldats plus durement encore que ne le sont les assassins, ou plutôt n'auriez-vous pas moins de cœur que le plus misérable des gardes-chiourmes ?

PROMOTIONS ET NOMINATIONS

Par décret du président de la République ont été promus au grade de capitaine :

(2^e tour) choix, M. Daumas, lieutenant au 12^e régiment de ligne, en remplacement de M. Lavault, mis en activité hors cadre. Affecté au 97^e de ligne, à Chambéry.

(2^e tour) choix, M. Pujade, lieutenant surnuméraire au 22^e régiment d'infanterie de ligne, en remplacement de M. Léothaud, admis à la retraite. — Affecté au 52^e de ligne, en garnison à Grenoble.

(1^{er} tour), ancienneté, M. Bauchelin, lieutenant au 141^e régiment d'infanterie de ligne, en remplacement de M. Humbert, mis en réforme par mesure de discipline. — Affecté au 97^e de ligne, à Chambéry.

(3^e tour), ancienneté, M. Berghauer, lieutenant au 1^{er} régiment de zouaves, en remplacement de M. Laconamine, nommé chef de bataillon. — Affecté au 75^e de ligne à Gap.

(3^e tour), ancienneté, M. Cureau, lieutenant au 75^e régiment d'infanterie de ligne, en remplacement de M. Grain, passé dans l'intendance militaire. — Maintenu au 75^e de ligne, à Gap.

Au grade de lieutenant :

(3^e tour), ancienneté, M. Cabanne, sous-lieutenant au 22^e régiment d'infanterie de ligne, en remplacement de M. Rigollot, nommé capitaine. — Affecté au 106^e régiment de ligne.

(1^{er} tour), ancienneté, M. Duret, sous-lieutenant porte-drapeau du 75^e régiment de ligne, en remplacement de M. Maëstracci, mis en non-activité pour infirmités temporaires. — Maintenu au corps.

(1^{er} tour), ancienneté, M. Gras, sous-lieutenant porte-drapeau du 99^e régiment d'infanterie de ligne, en remplacement de M. Darboux, nommé capitaine. — Affecté au 91^e de ligne.

(2^e tour) choix, M. Bon, sous-lieutenant au 99^e régiment de ligne, en remplacement de M. Cureau, nommé capitaine. — Affecté au 75^e de ligne.

(2^e tour) choix, M. Bernard, sous-lieutenant au 140^e régiment d'infanterie de ligne, en remplacement de M. Stœckel, mis en réforme par mesure de discipline. — Maintenu au corps.

(3^e tour), ancienneté, M. Soulé, sous-lieutenant au 86^e régiment d'infanterie de ligne, en remplacement de M. Horrie, nommé capitaine. — Affecté au 16^e régiment de ligne.

(3^e tour), ancienneté, M. Pommès, sous-lieutenant surnuméraire au 75^e régiment d'infanterie de ligne, en remplacement de M. Morel, admis à la retraite. — Maintenu au corps comme surnuméraire.

Par décret du président de la République en date du 1^{er} octobre 1881, ont été nommés au grade de sous-lieutenant dans l'armée de l'infanterie les élèves de l'École spéciale militaire dont les noms suivent, savoir :

16^e régiment de ligne (3^e tour), M. Demange en remplacement de M. Jaissy, nommé lieutenant.

38^e régiment de ligne (2^e tour), M. Martin, en remplacement de M. Choppard, nommé lieutenant.

99^e régiment de ligne (2^e tour), M. de Luzy de Pélassac, en remplacement de M. Patel, nommé officier d'habillement d'un bataillon de chasseurs à pied.

140^e régiment de ligne (2^e tour), M. Georgin, en remplacement de M. Angelini, nommé lieutenant.

22^e régiment de ligne (3^e tour), M. Bault, en remplacement de M. Hermit, mis en activité hors cadres — (2^e tour), M. Jullien, en remplacement de M. Harminot du Châtelet, nommé lieutenant.

75^e régiment de ligne (3^e tour), M. Fevre, en remplacement de M. Larroque, nommé lieutenant.

Par décision du ministre :

M. Drey, adjudant d'administration en premier à Lyon, passe à la division de Constantine.

MONSIEUR DUCROS

On nous informe que M. Ducros est dans nos murs : nous ne voulons pas y croire. M. Ducros à Lyon ! c'est impossible.

Depuis le temps où les Césars se présentaient devant leurs victimes et exigeaient le traditionnel « *mortuari te salutant* » un pareil excès d'audace ne s'est pas trop fréquemment renouvelé.

M. Ducros à Lyon ! non, encore une fois, nous ne voulons pas y croire.

Lyon, qui fut autrefois le domaine de M. Ducros, sa terre promise, terre qu'il a labourée à sa fantaisie, terre qu'il a foulée de son pied tyrannique, ne pensait certainement pas recevoir la visite de celui pour qui la gare de Perrache ne devrait plus exister.

Et cependant, on nous affirme qu'il a eu le cynisme de s'y présenter.

Oh ! bon peuple français comme tu oublies facilement les injures !

Tu es assez fort pour cela ; l'oubli des injures sied aux forts qui ne gardent que le mépris pour le jeter à la face de ceux, qui, comme M. Ducros, se permettent de visiter une ville où il a laissé de si misérables souvenirs.

CRIME MYSTÉRIEUX du quai de la Charité

Hier, dans la matinée, M. Bugg, commissaire de police du quartier de Bellecour, recevait avis qu'une découverte étrange venait d'être faite sur le bas-port de la rive droite du Rhône, à hauteur des maisons n^{os} 29 et 30 du quai de la Charité.

Il se transporta immédiatement sur les lieux afin de se convaincre de visu de ce qui lui était rapporté.

Là, il constata une traînée de sang allant de l'escalier donnant accès au bas-port et qui se prolongeait très intense jusqu'au Rhône.

En présence d'une telle constatation il n'hésita pas à se rendre au Palais pour prévenir M. le Procureur de la République.

Immédiatement, M. Cuaz, juge d'instruction, M. Morin, commissaire central, et M. Bulot, substitut du procureur de la République se rendirent sur les lieux, en compagnie de M. Ferrand, expert-chimiste.

De nombreux agents et gardiens de la paix furent disposés de façon à éviter le piétinement des curieux et l'enquête fut commencée.

Il résulte des premières investigations que ces traces de sang semblent provenir d'un être humain.

L'analyse des débris de toutes sortes, de machete et de cailloux maculés de sang qui ont été recueillis soigneusement jettera probablement un certain jour sur cette découverte toute entourée du plus profond mystère.

Les maisons voisines ont été examinées avec la plus grande attention et rien n'a révélé qu'il se fût passé quoique ce soit d'insolite.

Cependant, à l'entrée de la maison n^o 35, on a cru remarquer diverses taches que des voisins ont déclaré avoir vu laver par la dame Guillet, concierge de la maison.

Malgré la réserve qui nous est imposée de ne pas entraver l'œuvre de la justice, nous devons signaler quelques observations que nous avons faites nous-même et qui permettront, sinon de découvrir le ou les assassins, du moins d'être prises en considération pour arriver à cette découverte.

Nous avons questionné la dame Guillet : sa physionomie, ses déclarations tout en elle dénote que dans son opération de lavage, elle n'a fait que se livrer à son habitude presque journalière de tenir le corridor de la maison dans le plus grand état de propreté.

D'autre part, de l'avis de l'honorable expert M. Ferrand, il n'y aurait pas lieu de s'arrêter à ces taches qui ne semblaient pas être ce que l'on suppose.

Nous n'insisterons cependant pas dans le sens de la négative, laissant au savant chi-

miste le soin de se prononcer en connaissance de cause plus.

Une importante déposition a été faite par M. Lefebvre, propriétaire du café-comptoir qui fait l'angle du quai et de la rue Franklin.

Hier soir, vers onze heures, M. Lefebvre rentrait chez lui et venait de passer sa soirée au théâtre.

Aussitôt rentré, il ferma son café et se restaura avant d'aller se coucher.

Vers minuit trois-quarts il entendit très distinctement un cri aigu qu'il a supposé, sur le moment, être un coup de sifflet.

A partir de ce moment, son chien se mit à aboyer d'une façon étrange et ce pauvre animal ne cessa alors de se porter constamment vers les pas de son maître.

Ces hurlements lugubres ont duré toute la nuit, malgré le silence imposé par M. Lefebvre.

Sans vouloir en rien préjuger de ce qui s'est passé, nous pensons que le crime pourrait être reconstitué de la façon suivante :

L'assassin a dû rencontrer sa victime soit à la sortie de la rue Franklin soit sur le quai, à l'heure indiquée par M. Lefebvre. La victime attaquée violemment a dû être frappée à la tête et transportée en suite sur le bas-port. Il n'a pas été possible de retrouver la moindre trace de sang sur la chaussée, non plus que sur la promenade ; mais, ce qui donnerait un caractère de véracité à cette hypothèse, c'est que des traces isolées de sang ont été retrouvées sur les marches de l'escalier.

La victime, transportée ou attirée sur le bas-port, n'a commencé à perdre abondamment son sang qu'arrivée à cet endroit.

La traînée de sang qui existe sur le glacis du bas-port, ainsi que les éclaboussures qui ont été remarquées sur le perré tendraient à prouver que la victime a été achevée à cet endroit, sur le bord du fleuve.

En outre, un énorme caillou de la grosseur du poing et de forme aplatie, a été retrouvé à 15 ou 20 mètres de cet endroit.

Ce caillou était brisé dans le sens de la longueur et formant une section sur le tiers de l'épaisseur ; des traces de sang ont été remarquées sur ces objets.

On s'est mis à la recherche de la partie manquante et on a pu reconstituer, au moyen de cinq morceaux s'adaptant parfaitement, le caillou en question.

On doit supposer qu'après avoir frappé et achevé la victime, l'assassin aura jeté au loin ce caillou compromettant ce qui aura occasionné le bris.

Maintenant, la victime a-t-elle été jetée au Rhône, ou a-t-elle été transportée ailleurs ?

Nous pencherions pour la première hypothèse ; car nous avons remarqué sur la rampe de l'escalier des traces qui indiqueraient que l'assassin s'est essuyé les mains en remontant sur le quai, ce qu'il n'eût pu faire s'il eût chargé la victime sur ses épaules.

Nous nous bornons aujourd'hui à ce simple exposé, nous réservant de tenir nos lecteurs au courant de cette mystérieuse et lugubre affaire.

Vers 6 heures, l'honorable M. Cuaz s'est retiré, remettant sans doute à demain la suite qu'il convient de donner à cette affaire.

Nous ne doutons pas que grâce à l'intelligente enquête qui est faite et au concours si précieux des magistrats, de M. Morin et de M. Bugg on arrive enfin à découvrir l'auteur de ce crime abominable.

Les habitants du quartier de Perrache sont très émus en raison surtout du mystère qui entoure, pour le moment cette affaire.

La lumière se fera, nous l'espérons, et la justice parviendra à découvrir tous les

PAS-DE-CHANCE

HISTOIRE D'UN ENFANT PERDU

(Suite.)

— Voyons, dit le baron, jouons cartes sur table. Tu me dois vingt mille francs et tu vas chercher fortune en Amérique, avec dix autres que je t'ai prêtés. Tu sais bien que c'est pour la forme seulement que j'ai pris un jugement de contrainte par corps contre toi, et que je ne l'eusse jamais fait exécuter. Veux-tu quittance de tes trente mille francs ?

— Cela dépend...

Le baron se mit à rire :

— Je parie, dit-il, que tu t'imagines que je te vais proposer un crime.

— Dame !

— Nullement, mon cher. D'abord je suis un honnête homme ; ensuite il me déplairait fort qu'une Neuville fit parler de lui sur les bancs de la cour d'assises. Seulement il se trouve qu'un homme qui peut me faire perdre un héritage surgit tout à coup sur mon chemin. Je cherche à le faire disparaître.

— Et tu as compté sur moi pour cela ?

— Sans doute. Tu pars demain matin.

— Bon !

— Tu vas au Havre et tu t'embarques le soir même. Dans quarante-huit heures, le navire qui te porte a fait trente lieues et ne reviendra pas au Havre y déposer le malheureux.

— Mais tu veux donc que je t'embarque avec moi ?

Le baron regardait les caisses de son ami.

— Tiens ! dit-il, en perçant deux ou trois trous pour qu'il ait de l'air, voilà notre affaire.

— Plaît-il ?

— Nous allons le mettre dans cette grande caisse longue qui a l'air d'un cercueil. On la charge au chemin de fer, on l'embarque comme colis à bord du navire. La catalepsie dure toujours...

— Et puis !...

— Et puis le reste ne te regarde plus... Une fois revenu à lui, le bonhomme crie, on lui ouvre, et il se débrouille comme il peut.

— Mais s'il me reconnaît...

— Bah ! il n'a même pas eu le temps de te voir !

— Tout cela est fort bien combiné, dit le fumeur, mais cependant je t'avoue...

— Préfères-tu, répondit froidement le baron, que je te fasse arrêter demain matin comme mon débiteur d'une somme de vingt mille francs ?

— Non.

— Alors rends-moi ce service...

— Et tu me donneras quittance ?

— Sur-le-champ.

— Mais tu ne sais donc pas ce que contient cette caisse ?

— Non.

— Eh bien, regarde.

Et le fumeur ouvrit la caisse et M. de Neuville fit un pas en arrière : il avait cru voir un cadavre couché au fond de la caisse.

— Rassure-toi, dit son acolyte, c'est une figure de cire que je vais montrer aux Etats-Unis. Les Américains sont très friands de ces exhibitions.

— Combien te coûte-t-elle ?

— Quinze cents francs.

Le baron tira son portefeuille et plaça deux billets de banque sur la table.

— En voilà deux mille, dit-il : quinze cents pour la figure de cire et cinq cents pour le bain que tu vas prendre.

— Quel bain ?

— Tu vas voir, répondit le baron. Commence par endosser cela.

Et il dépoilla Pas-de-Chance de sa veste.

— Eh bien ?

— Quand nous aurons mis ce garçon dans la boîte, tu fourreras la figure dans un placard. Cela te servira même, au besoin, quand le bonhomme sortira de son sépulchre.

— Je ne comprends pas...

— Tu diras que ce jeune homme est saltimbanque de son métier ; son maillot le

prouvera du reste. Il sera venu chez toi te demander à l'emmenner, et, sur ton refus, il se sera retiré ; puis il sera revenu en ton absence, et se sera substitué dans la caisse à la figure de cire.

— Mais tout cela est très ingénieux, en vérité.

— N'est-ce pas ?

— Seulement que veux-tu que je fasse de la veste et de la casquette ?

— Tu vas les mettre.

— Bon ! après ?

— Tu descendras sur le quai et tu te promèneras jusqu'à ce que tu aies attiré l'attention d'un sergent de ville, qui finira par avoir quelque soupçon et qui te suivra de loin.

— Ensuite ?

— Arrivé sur un pont quelconque, tu te débarrasseras de la veste et de la casquette et tu te jetteras lestement à l'eau. Tu es bon nageur, tu es meilleur plongeur encore : tu t'arrangeras de façon à disparaître et à ne pas te faire repêcher.

— Mais à quoi bon tout cela ?

— J'ai besoin que la veste et la casquette soient portées chez le commissaire de police.

— Et qu'on croie à la mort de ce jeune homme ?

— Justement.

fil du drame qui a dû certainement s'accomplir.
Car nous le répétons, nous sommes évidemment en présence d'un caime véritablement étrange.
A demain de nouveaux détails.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Le Songe d'une nuit d'été
Maître Pathelin

Nous sommes au septième jour depuis l'ouverture du Grand-Théâtre et ce n'est qu'aujourd'hui qu'a été donné le premier opéra-comique: *Le Songe d'une nuit d'été*, dans lequel faisaient leur deuxième début, M. Engel et Mmes Fincken et Rivieri.

M. Conte devait y faire son troisième début.

Peu de monde et piètre recette. Parmi le public se faisaient remarquer les fervents qui suivent assidument les débuts et qui ont le plus grand souci de la bonne composition de la troupe.

M. Conte, dès le premier acte a été mal accueilli; un certain nombre de sifflets se sont fait entendre à son adresse indiquant assez clairement le sort qui lui était réservé au moment où le public devait être appelé à se prononcer sur son rejet ou son admission.

Devant ces manifestations, M. Conte a immédiatement résilié son engagement après le premier acte, sans vouloir attendre la décision du public.

En cela il a agi en artiste soucieux de sa dignité et nous l'en félicitons.

M. Engel dans le rôle de Shakespeare s'est révélé excellent chanteur et superbe comédien.

lui seul revient tout le succès de la soirée, qui sans sa présence aurait pu devenir terriblement ennuyeuse.

La scène de l'ivresse du premier acte a été jouée en maître et tout le deuxième acte a été chanté avec une délicatesse et un fini de nuances qui ont valu à notre premier ténor une influente ovation.

Dès aujourd'hui, nous pouvons assurer que M. Engel sera reçu à son troisième début avec un véritable enthousiasme.

Il y a longtemps que nous n'avions possédé un aussi excellent ténor léger.

Mlle Fincken est toujours la débutante inexpérimentée que nous avons déjà signalée. Le rôle de la reine Elisabeth est bien au-dessus de ses forces.

Nous sommes heureux cependant de constater qu'elle a eu de forts beaux moments au second acte principalement, mais à côté, que de naïvetés, que d'écarts montrant le bout de l'oreille de l'élève échappée de l'école.

La voix est très belle; il est dommage qu'elle soit si mal conduite.

Mlle Fincken a besoin de se faire à la scène et de devenir comédienne, elle ne pourra tenir que l'emploi de doublure. Il serait profondément regrettable qu'un ténor de la valeur de M. Engel ait pour partenaire une commençante; les recettes de l'opéra-comique pourraient bien s'en ressentir si cela devait arriver.

M. Barbe ne paraissait pas en possession de tous ses moyens; il s'est montré hier médiocre chanteur.

Mlle Rivieri a fait un excellent second début hier dans miss Olivia. Son admission est certaine.

Les chœurs sont décidément bons; ils ont obtenu beaucoup de succès au chœur de chasse du deuxième acte.

Après le *Songe d'une nuit d'été*, on donnait *Maître Pathelin* pour terminer la soirée.

Maître Pathelin est une bouffonnerie musicale qui certes a son petit mérite. Depuis de longues années ce charmant opéra tient l'affiche et la tiendra encore longtemps. On aime quelquefois se reposer de la grande musique de nos maîtres pour entendre d'aussi charmants actes dont la musique est non moins agréable que le libretto.

M. Maris, baryton d'opéra comique, faisait, dans *Maître Pathelin*, sa première apparition sur notre scène.

Il a produit assez bonne impression au premier abord. L'œuvre de Bazin cependant n'est guère propice pour juger un chanteur, nous attendrons donc un autre ouvrage plus important pour dire ce que nous pensons de M. Maris.

Notre excellent ténor Nerval a fait une superbe rentrée dans Aiguelot. son apparition a été signalée par une salve d'applaudissements, et son acceptation soulignée par une ovation.

Maître Pathelin a été convenablement interprété; le public a beaucoup ri et applaudi.

Comme on le voit, dans les moindres œuvres le succès s'affirme pour la direction.

J. DAVERNY.

Le théâtre des Célestins n'étant pas encore complètement terminé, l'administration de nos théâtres municipaux, ne voulant pas laisser inactive une grande partie de la troupe de Comédie, s'est décidée à donner demain samedi, au Grand-Théâtre, la première représentation du *Voyage*

d'agrément, comédie nouvelle en trois actes, de MM. Gondinet et A. Bisson, le grand succès du Théâtre du Vaudeville.

Cette pièce devait servir de rentrée à M. Dalbert qui remplit le rôle créé par M. Dupuis.

Mlle Sarah Rambert, de l'Odéon, premier rôle jeune de comédie, a bien voulu se charger du rôle effacé d'Angélique. M. James, premier comique, joue Brocard; Mlle Carina, première ingénuité, et Mlle Leriche, première soubrette, donnent la réplique à leurs camarades dans des rôles au-dessous de leurs emplois.

MM. Schaub, premier comique; Bourgeois, rôle de genre; Frey, jeune premier; Rodolphe, comique marqué, et Kastiviez, amoureux comique, complètent un ensemble qui, nous en sommes certains, contribuera à la bonne exécution de cette amusante comédie.

CHRONIQUE LOCAL E

Par arrêté de M. le maire de Lyon en date du 4 octobre, M. Léopold Vincent, ancien employé au service de l'administration municipale, a été nommé conducteur au service de la voirie.

M. le général Carteret-Trécourt, gouverneur militaire de Lyon, a passé en revue, hier matin, les troupes de la garnison de Valence. Il est rentré à Lyon dans la soirée d'hier.

Les travaux de terrassement du chemin de fer de La Cluse à Bellegarde sont terminés, ainsi que les travaux de maçonnerie. Les menus travaux intérieurs des gares seront achevés d'ici au 13 octobre.

La voie définitive est posée de La Cluse à Saint-Germain-de-Joux, soit sur 16 kilomètres; et si l'on commence la pose du côté de Bellegarde, en remontant vers Châtillon-de-Michaille, comme cela est projeté la ligne pourra être entièrement terminée à la fin du mois d'octobre.

Messieurs les officiers et assimilés retraités antérieurement à la loi de 1873, sont priés de passer les 10 et 11 du courant, de 2 à 3 heures de l'après-midi, rue de l'Hôtel-de-Ville, 86, pour une nouvelle communication provenant du comité permanent de Paris.

Le maire de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, donne avis que le mercredi 26 octobre 1881, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé, par lui ou son délégué, assisté de deux membres du conseil municipal, et en présence de M. l'ingénieur en chef et de M. le receveur de la ville dans les formes voulues par l'ordonnance du 14 novembre 1837 à l'adjudication, en un seul lot, des travaux d'amélioration de la montée Bonafous, estimés à 14,400 fr.

Avant-hier vers 7 heures du soir, devant la caserne de Serin, les tramways n° 84 et 77 se sont trouvés engagés sur la même voie.

On a dû procéder à un mouvement de recul, ce qui a occasionné un désagréable retard aux voyageurs.

Le service des aiguilles devrait être mieux surveillé et les conducteurs devraient être plus attentifs.

Avis à qui de droit.

Avant-hier à 3 heures du soir, une voiture appartenant au sieur Sanimorte, voiturier, Grande-Rue-de-Vaise, 44, et attelée de 4 chevaux, s'est enfoncée jusqu'au moyen en passant sur une tranchée nouvellement ouverte à hauteur du cours Lafayette et de la rue Ste-Elisabeth.

Il n'y a pas eu d'accident à déplorer; mais la circulation a dû être interrompue pendant une heure environ.

Cet accident avait occasionné un nombreux rassemblement qui s'est dissipé lorsque la voiture a pu continuer sa route.

Hier matin est parti de Perrache un détachement de 119 hommes du 12^e de ligne, conduit par un officier. Dans la soirée un train spécial a amené 30 hommes de la 7^e compagnie d'ouvriers conduits par 5 officiers avec cinq wagons de poudre, un wagon de dynamite et sept wagons de matériel d'artillerie.

Il y aura, le 16 mai 1882, une éclipse totale de soleil, visible en France.

Le Paris-Lyon-Méditerranée vient de fixer à 20 fr. l'a-compte à payer, à partir du 2 novembre prochain, sur le dividende de 1881.

Voici les principales dispositions prises par la Compagnie P.-L.-M. pour son service d'hiver qui commence le 27 octobre:

Ligne principale:
Les trains rapides numéros 1 et 2 seront établis comme l'hiver dernier sur la ligne de Paris à Marseille; le train 2 partira de Marseille à 8 heures 30 du matin, pour arriver le même jour à 11 heures 19 du soir.

Le train 1 partira de Paris à 8 heures 55

du matin pour arriver à Marseille à 11 heures 47 du soir.

Un nouveau train numéro 485, omnibus, partira de Marseille à 11 heures 25 matin, pour arriver à Toulon à 1 heure du soir.

Un nouveau train numéro 485, omnibus, partira de Marseille à 10 heures 21 soir, y arrivera à 10 heures 42 et portera le numéro 483.

Divers trains de voyageurs seront mis en circulation entre Cannes, Nice, Monte-Carlo et Menton.

La Compagnie organisera prochainement entre Paris et Menton, deux nouveaux trains rapides qui seront composés exclusivement de voitures salons d'un nouveau type.

Un de ces trains partira de Paris à 7 heures du soir pour arriver à Nice le lendemain à heures 14 du soir à Menton à 4 heures 19 du soir, l'autre partira de Menton à 1 heure 20 du soir, de Nice à 2 heures 25 pour arriver à Paris le lendemain à 10 heures 13 du matin.

Ligne des Alpes:

Le train du soir, qui part de Marseille pour Aix, à 10 heures 37 du soir, partira à 10 heures 53 et arrivera à Aix à minuit 12 minutes.

Le 12 octobre, à deux heures, aura lieu au marché couvert de Perrache la mise en adjudication restreinte des cases et emplacements restant à louer dans ce marché. L'entrée en possession est fixée au 16 octobre.

On dit que la classe de 1880 sera appelée sous les drapeaux avant la fin du mois d'octobre courant.

Le sieur Décully, Henri, âgé de 19 ans, terrassier de profession et natif de Saint-Désirat (Ardèche), ne doit pas aimer le travail.

Malgré la vigueur que l'on a, d'ordinaire à son âge, Décully vagabonde.

Voilà un futur récidiviste à expulser s'il ne se corrige pas.

M. Msson, commissaire de police du quartier de Perrache, a dû retenir, pour délit de vol et vagabondage, le sieur Joseph l'assa, âgé de 18 ans, garçon de cuisine, originaire de Logan (Suisse).

Ce jeune marmiteux promet pour l'avenir s'il ne revient à de meilleurs sentiments.

La nommée Gutton, Colette, âgée de 56 ans, sans profession ni domicile, se trouvait en état de vagabondage, avant-hier soir, sur le quai de Pierre-Scyze.

Elle a été arrêtée et écrouée sur l'ordre de M. le commissaire de police du quartier.

S'il y a des malheureux ou des fainéants, on rencontre aussi des bons viveurs.

Jusqu'ici rien de compromettant; mais lorsqu'on boit trop et que l'on insulte les agents chargés de maintenir le bon ordre, on se fait arrêter et écrouer pour ivresse manifeste et outrages.

C'est le cas de la nommée Annette Labrosse, âgée de 44 ans, marchande ambulante, disant demeurer, rue Chaponay n° 30, laquelle a été ramassée ivre-morte sur le quai de la Guillotière, et s'abandonnait à de grossières injures à l'adresse des passants et des gardiens de la paix.

Le sieur Antoine Téraeol, manoeuvre maçon, âgé de 16 ans, né à St-Marc à Loubaud (Creuse), et demeurant à Tassin (Rhône), s'est fait en tombant de sa hauteur étant chargé, une forte entorse au pied gauche.

Ce malheureux qui était au service de M. Fauché, entrepreneur, et qui travaillait à la Demi-Lune a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Dans la journée d'hier, une journalière de la Quarantaine, la veuve Marie-Françoise Pellet, âgée de 54 ans, est tombée dans son escalier d'une façon si malheureuse, qu'elle s'est fracturée la jambe droite, ce qui a nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu où elle a été admise d'urgence.

Le même soir à 8 heures, le sieur Jean-Marie Brunel, âgé de 34 ans, manoeuvre, sans domicile, errait sur le quai des Célestins.

Ses allures l'ont fait remarquer par les gardiens de la paix auxquels il a avoué sa situation et, avec beaucoup de bonne volonté il s'est laissé mener à la Permanence où il a été retenu pour répondre du délit qui a motivé son arrestation.

Encore une vagabonde précoce:

La nommée Eugénie-Catherine Pierron, âgée de 19 ans, sans profession, sans asile, sans ressources et très certainement sans envie de bien faire, a été arrêtée, avant-hier soir, sur la voie publique.

M. Mason, commissaire de police, lui a procuré un domicile provisoire, en attendant que le petit parquet se soit prononcé.

Le nommé Armand-Auguste Dubourg, âgé de 31 ans, tailleur d'habits, sans domicile, et se disant sans moyens d'existence a été arrêté avant-hier soir vers dix heures, sur la place Bellecour pour vagabondage.

Un failleur d'habits sans moyens d'existence à l'approche de la mauvaise saison, c'est à désespérer.

Société de retraite pour la vieillesse. (Rue Champier, 9). — Recette du mois de septembre, 4,701 25. Total au 30 septembre, 199,542 35. Sociétaires entrés pendant le mois, 64.

Colisation mensuelle, dimanche 9 octobre, de dix heures à une heure précise. Le bureau est ouvert tous les jours non fériés de dix heures à quatre heures.

Le Président, VAUCHEZ.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Chambre syndicale des tisseurs (23 bis, rue Vieille-Monnaie). — Maison Mathevon-Bouvard. — Les ouvriers de cette maison, sont en parfait accord et la grève continue, courage, c'est une affaire de quelques jours; un des chefs d'atelier de cette maison n'avait pas craint d'affirmer aux quatre ouvriers qu'il occupait que la maison avait mis les prix; croyant qu'un patron aussi bien pensant ne pouvait mentir, les ouvriers avaient repris leur travail, la commission avertie a prévenu leurs collègues de sa mauvaise foi, et les métiers ont été de nouveau abandonnés pour n'être repris que lorsque la maison payera intégralement le tarif; nous avertissons ce chef d'atelier à ne pas recommencer, s'il ne veut qu'à la reprise du travail ses métiers restent couverts et que l'on fasse le vide de son atelier; pour éviter à nouveau tout malentendu, s'adresser pour tous les renseignements, café Ricottier, boulevard de la Croix-Rousse, 133.

Une réunion de tous les ouvriers aura lieu aujourd'hui samedi 8 octobre à huit heures du soir.

La commission syndicale.

Charronnage. — La grève continue. Toute la corporation de la carrosserie, charronnage, limousins, menuisiers, peintres, garnisseurs, est convoquée à une réunion générale, dimanche, 9 octobre à deux heures précises, chez M. Célérier, rue Ste-Elisabeth, 108, pour s'entendre sur les moyens à employer pour avoir une école professionnelle de dessin.

Pour le syndicat, Ex. VERREL.

Chambre syndicale des ouvriers menuisiers. — Toute la corporation est invitée à une réunion générale privée qui aura lieu dimanche 7 octobre, chez le citoyen Célérier, rue Ste-Elisabeth, 108, à 2 heures du soir.

Nota. — Ceux qui n'auront pas de lettres en trouveront à la porte et on reçoit des adhérents à la chambre syndicale.

La réponse à M. Landais

Chambre syndicale des ouvriers menuisiers. — Une lettre de M. Landais parue dans le *Réveil Lyonnais* du 5 octobre dans laquelle il traite de faux les nombreux témoignages que nous avons reçus relativement aux déclarations faites par lui et un contradicteur démentis avec le rapport qu'il a signé.

M. Landais nous dit ceci: quand aux témoignages que ces messieurs pourraient produire à l'appui de leur dire, je les déclare faux et me met à leur pleine et entière disposition.

Or, nous avons convoqué M. Delmas, président du conseil des Prud'hommes qui s'est rendu à notre appel et nous a renouvelé ses précédentes déclarations; nous avons également convoqué M. Landais qui n'a pas daigné se présenter; donc, M. Landais se permet d'accuser de faux témoignages des citoyens parfaitement honorables, mais il se dérobe à des explications qu'il a provoquées; c'est là une conduite inqualifiable qui se passe de commentaires et que nous avons le devoir de dévoiler pour que ce Monsieur soit considéré comme il le mérite, nous le prévenons une dernière fois que les citoyens dont nous avons invoqué les témoignages sont toujours à sa disposition.

La Chambre syndicale

La corporation des ouvriers apprêteurs de la ville de Lyon, sous le patronage de la 94^e Société de secours mutuels des apprêteurs, a l'honneur de prévenir ses nombreux amis et invités, que son grand bal aura lieu le samedi 8 octobre, 1881, à 10 heures précises du soir, au palais de l'Alcazar.

Tout ouvrier non souscripteur ne sera pas admis.

Les pardessus, chales, chapeaux souples et cannes, seront déposés au vestiaire.

Une quête sera faite au repas, au profit des vieillards et invalides de la Société.

Brillante entrée éclairée au gaz nouveau modèle.

Pour la Commission:

Le Président, Le Secrétaire,
CORBIER, BOMBAY.

Société civile de prévoyance des tailleurs de pierre. — Réunion aujourd'hui samedi 8 courant à 8 heures du soir chez M. Laverrière, rue de la Barre, 16. Versements des cotisations mensuelles; on recevra les adhérents. Urgence.

Le président, DESAGE.

Teinture lyonnaise. — La chambre syndicale et la société de prévoyance remercient la corporation d'avoiron répondu à son appel pour nos amis de Villefranche. Un premier versement de 238 fr. 65, a été expédié immédiatement; nous enverrons à mesure que les listes rentreront.

Les citoyens qui désireraient placer des listes de souscriptions peuvent s'adresser chez M. Besset, marchand de vins, avenue de Saxe, 106, tous les jours.

NOTA. — Les électeurs à la prud'homme, sont prévenus que le délai pour la vérification des listes électorales expire le 21 de ce mois; ceux qui ne sont pas inscrits peuvent réclamer leur inscription.

Bal des ouvriers apprêteurs réunis. — Nous prévenons nos amis et collègues de ne point se confondre avec le bal de la 94^e société de secours mutuels qui a lieu le 8 courant.

Le véritable bal de la corporation étant décidé pour le 5 novembre, nous vous prions de faire honneur à celui que vous devez représenter (celui de notre corporation).

Pour tous renseignements, s'adresser comptoir de l'Étoile, au siège de la commission, rue de Séze, 2, le vendredi de chaque semaine, de 8 à 10 heures du soir.

Le secrétaire, L'ENFUMÉ

On trouve des cartes aux adresses suivantes :
Comptoir de l'Étoile, rue de Séze, 2. — Café Ouilhon, petite rue des Feuillants, 3. — Mignot rue Vieille-Monnaie, 12. — Café de l'Isère, rue Vieille-Monnaie. — Comptoir Roch, rue Duquesne, 51.

Chambre syndicale des ouvriers cordiers. — La bureau à l'honneur de prévenir MM. les patrons de Lyon et des départements limitrophes que les offres de travail doivent être adressées au siège du syndicat, grande rue de la Guillotière, 133 (boîte dans l'allée).

Nous prévenons les ouvriers cordiers sans travail qu'il y a des places à leur disposition.

Le Bureau.

Apprêteurs réunis et imprimeurs sur étoffes. — Citoyens, vous êtes invités à une réunion générale qui aura lieu le dimanche 9 octobre, à deux heures du soir, chez M. Célière, rue Sainte-Elisabeth, 103.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport de la commission d'initiative. — 2. Nomination d'une commission exécutive pour l'élection à la Prud'homme. — 3. Questions diverses.

A. CLÉMENT et Jules VERD.

Tailleurs d'habits. — La commission du bal et la commission d'enquête sont convoqués d'urgence pour lundi 10 octobre, à huit heures du soir, café Lassaulet, quai des Célestins, 2.

Oratoire du jour. — Nomination de la commission de permanence.

Pour la commission :

Le secrétaire, J. TACHER.

Dames réunies. — Bureau de placement gratuit, ouvert tous les jours de 2 à 4 heures, rue Dunois, 41.

On demande des ouvrières brodeuses sur ornements d'église, des bouillonneuses, des dévideuses à livre et à gage, des mécaniciennes et préparatrices pour la chaussure, des ouvrières connaissant la cravate d'homme, des mécaniciennes pour la chapeau de paille, et des apprenties pour différentes corporations.

On trouvera dans notre bureau des employées

de commerce, des femmes de chambre, femmes de ménage et domestiques.

Le Syndicat.

Chevriers, maroquiers et mégissiers. — La corporation des chevriers, maroquiers et mégissiers de la ville de Lyon et de la banlieue à l'honneur de prévenir ses nombreux adhérents et invités, que son bal annuel aura lieu aujourd'hui 29 octobre à 10 heures et demie du soir aux Folies-Bergère.

La corporation n'a reculé devant aucun sacrifice pour qu'un orchestre nombreux et choisi, et un brillant éclairage viennent donner à leur fête le plus d'éclat possible.

Nota. — Les listes de souscriptions et les adhésions au bal sont reçues tous les samedis de 8 à 10 heures du soir, chez M. Delorme, rue de Jussieu, 8.

Pour la Commission,

Le Président, Le Secrétaire, E. NICKEL.

Tonnellerie Lyonnaise. — La chambre syndicale de la tonnellerie lyonnaise à l'honneur d'informer Messieurs les patrons et ouvriers de la corporation, que son siège social est situé avenue de Saxe, 72, comptoir de Genève, et qu'à partir du 18 courant deux syndicats seront à leur disposition pour toutes demandes d'ouvriers et de travail, le mardi et samedi de chaque semaine, de 8 à 9 heures du soir.

Pour la chambre syndicale,

Le Secrétaire, CHANOUILLER.

Nota. — Cotisation mensuelle dimanche 9 courant, de 1 heure à 4 heures, au siège social, entrée rue de Séze, 6.

Coupeurs, brocheurs, cambreurs. — Une réunion générale et privée des coupeurs, brocheurs et cambreurs de la ville de Lyon, aura lieu le 9 octobre 1881, dans la salle des réunions du restaurant Poncelet, rue Passet, 10, à deux heures précises.

Ordre du jour important; présence urgente.

Pour la Syndicat, Le Secrétaire, L. GARNOD.

Passementiers. — La Société civile de prévoyance des ouvriers passementiers de la ville de Lyon (2^e série) invite tous ses adhérents à une réunion qui aura lieu aujourd'hui à 8 heures du soir, chez M. Sigreux, rue Masséna, 61.

ORDRE DU JOUR :

Renouvellement du bureau. — Questions diverses. (Urgence.)

Avenir des travailleurs. — L'administration prévient les sociétaires que la cotisation mensuelle aura lieu le dimanche 9 octobre courant de onze heures à une heure au siège de la Société, 20, rue Port-du-Temple.

Pour la commission, E. GAZEAU.

OFFRES D'EMPLOIS

On demande des jeunes filles de 12 à 14 ans, comme apprenties passementières et enjoliveuses pour meubles, s'adresser chez Mme Georges Sand, 7, rue du Parfait-Silence (Brotteaux).

On demande un jeune homme de 14 à 15 ans pour faire les courses et apprendre la cliche et la galvanoplastie.

On gagne de suite. S'adresser chez MM. Foucher frères, quai des Brotteaux, 7.

On demande un jeune homme de 14 à 15 ans pour apprendre la lithographie, de préférence connaissant un peu la typographie.

S'adresser à l'imprimerie, rue Tronchet, 6.

Des apprenties brodeuses sur ornements d'église, rue Thomassin, 17, au 2^e.

La maison Mathian, rue de Sully, à Lyon, demande de bons ouvriers pour chaudière et charpente en fer.

DEMANDES D'EMPLOIS

On demande des ouvrières pour la laine au crochet. S'adresser chez Forest, rue Cuvier, 40.

On demande une place de garçon de peine ou de bureau. S'adresser à M. Gotraud, rue Boissac, 8. (Bonnes références.)

Une jeune dame veuve, pouvant fournir les meilleures références, connaissant la coupe, l'essayage et le commerce pour robes et confections, désire trouver un emploi.

S'adresser à M. Lévêque, rue de la Vieille, 17.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 7 octobre, 10 h. 30 du matin.

Le temps se maintient très froid sur le centre de la France. La température minimum de la nuit du 5 au 6 octobre a été de : 2° 2 à Paris, — 1° 5 à Charleville. — 6° 0 à Clermont. — 2° 1 à Nancy. — 4° 0 à Belfort. — 2° 0 à Besançon.

Ce matin, le thermomètre est descendu, à Lyon, à 0° 5 sous l'abri et à 2° 5 sur le gazon.

Tandis que la température moyenne s'abaisse ainsi progressivement sur nos régions, la pression atmosphérique s'y élève beaucoup : le baromètre atteint actuellement 772 mm., à Lyon ; toutefois, la présence des courants du S.-O., dans les régions de l'atmosphère nous paraît indiquer un prochain changement de régime.

Temps probable : Beau. Brouillard le

matin. Vu et approuvé : Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

SPECTACLES DU 8 OCTOBRE

Grand-Théâtre
Le voyage d'agrément, comédie.
Maitre Pathelin, opéra comique.
Théâtre-Bellecour
8 h. — Le Prêtre, drame de Ch. Buet.
Scala-Bouffes
Tous les soirs, représentation variée.
Folies-Bergère
Tous les jours, séance de patinage.

HUITIÈME ANNÉE
LE COURRIER DU COMMERCE
Journal des Halles et Marchés



Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon le Jeudi et le Dimanche. Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imp. H. ALBERT, quai de la Guillotière, 6

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, anti-émétiques, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.

Dépôt : Pharmacie BAVEREL, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon.

Envoi par la poste

MACHINES A COUDRE ET A BRODER

Vente et Réparations de tous systèmes, fournitures et accessoires

F. REIGNIER

ex-mécanicien des maisons françaises et américaines. — Toutes les machines vendues ou réparées, sont garanties sur facture

19, Cours Lafayette, 19 — LYON

AU BALLON CAPTIF

Maison de Confiance, rue de la Barre, 8

LERICHE, succ. de MOUCHET, ex-ouvrier horloger de Bréguet de Paris

Nettoyage de montre garanti et pose de grands ressorts. — 2 fr. 50

APRÈS QUELQUES PRIX
Montres argent hommes, depuis 25 fr. | Montres 2 boîtes or dames, dep. 60 fr.
— — — — — 28 fr. | Remontoirs or, 2 boîtes or, dep. 100 fr.

Toutes ces montres garanties 2 ans sur facture. Dem. des Coupons commerciaux

CHARBONS

Mines de la Loire, Montrambert, Malafolie, etc. etc.

VERNAY FILS AÎNÉ

165, Entrepôt Grande-Rue Saint-Clair, 165

En face la gare

SERVICE SPÉCIAL et à DOMICILE

Adressez la Commande, Grande-Rue Saint-Clair, 60

OFFICE COMMERCIAL

FUZIER P.

Directeur

Renseignements, ventes et achats de fonds de commerce, immeubles et créances, emprunts et placements hypothécaires. — Recouvrements. — Représentation devant les tribunaux. — Régie d'immeubles. Cabinet de 9 à 6 heures.

428, Cours Lafayette, 428

Madame V^e FONTAINE a vendu son fonds de comptoir, avenue de Saxe, 245, à Madame V^e FA-VRE.

Réclamations dans les 10 jours, chez Laurent, cours du Midi, 34.

ON demande un garçon de peine et un ménage. A. M. Debos, rue Jean-de-Tournes, 7.

M^{lle} RIBEAUCOURT

Jeune femme de 1^{re} classe, tient des pensionnaires. — Avenue de Saxe, 199, Lyon.

LECONS d'italien, d'allemand et d'espagnol. — Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n^o 1216.

POUDRE MAZADE & BALOUZ

15, rue d'Angoulême, 15

La seule véritable et détournée les

CAFARDS

Empoisonne les rats, les souris, les chats, les chiens, les oiseaux, les insectes, etc.

DECOUVERTE HUMANITAIRE

Guérison radicale et sans douleur des maux de dents accidentels ou chroniques, et de tous les inconvénients de la bouche, par l'ÉLIXIR SOUVERAIN DES ALPES, en 5 à 10 minutes. — Dépôt chez M. ROYER, coiffeur, 2, rue d'Algérie, à Lyon, et chez les principaux coiffeurs.

ÉCOLE DE COMMERCE D'AUGSBOURG

(Bavière)

Études spéciales pour branches commerciales et langues étrangères. Commencement de l'année scolaire le 29 septembre. S'adresser pour pension et prospectus au directeur J. STAHLMANN.

SEL VÉGÉTAL

De J. DOMILLE, médecin spécialiste

Remède infailible pour guérir en trois jours les écoulements de toute nature

Il a été trouvé, dans les cendres de certains végétaux, qui croissent sur le versant méridional de l'Atlas et dans la plaine d'El-Manséf, un sel d'une vertu vraiment extraordinaire. Il a la propriété de guérir infailiblement et en trois jours au plus, les écoulements de toute nature, même les plus rebelles, même ceux qui ont résisté à tous les traitements ; un seul fait démontrera la propriété merveilleuse de ce produit : dans l'espace d'un mois le docteur Samuel Lévy le prescrivit à 429 malades et obtint les résultats suivants : 250 furent entièrement guéris le premier jour, 174 le second, et 5 seulement durent continuer le traitement le troisième jour ; ces 5 derniers étaient atteints d'un écoulement de la nature la plus rebelle et remontant de 18, 15, 12 ans. Aussi, le Sel Végétal est-il aujourd'hui le seul remède employé en pareil cas dans toute l'Algérie, et son effet est encore plus rapide en Europe, où ces affections n'ont pas la même gravité que sous le ciel brûlant de l'Afrique.

3 francs le Flacon

DÉPÔT A LA PHARMACIE SAINT-ANTOINE
LYON — 3, rue Dubois et rue Mercière, 24 — LYON

Le Courrier du Commerce
Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 M.
PAGES et
et rue